



Non respect des clauses du divorce

Par **semaro**, le 12/07/2011 à 12:22

Bonjour,

Bonjour,

Je suis divorcée depuis 2006 et ai la garde de mes deux enfants de 8 et 11 ans. Leur papa est censé les prendre un we sur deux et la moitié des vacances scolaires.

Or, cette année, sous prétexte qu'il venait de changer de travail et donc pas dispo, il n'a pas pris les enfants aux vacances scolaires (Février, Paques et cet été non plus) et n'a pas organisé pour autant la période où il était censé les avoir.

Je n'ai rien dit pour février et Paques et ai palié à son absence, par contre, j'ai demandé une compensation financière pour le mois de juillet (300€ pour les frais du centre de loisirs). Il me dit qu'il n'a pas les sous (je lui ai même proposé d'étaler sur 3 mois...), il refuse de payer et me propose d'augmenter la pension alimentaire de 20€ (qui ne correspond en fait qu'à l'augmentaion légale qu'aurait du avoir le montant de la pension depuis 2006 qu'elle est mise en place... donc ce n'est pas un remboursement de sa part, juste une mise aux normes...).

Quel est mon recours? et surtout comment dois-je procéder (saisir le juge en direct, sachant que je ne peux m'offrir les frais d'avocat)?

Merci beaucoup d'avance pour votre aide

Par **cocotte1003**, le 12/07/2011 à 13:54

Bonjour, oui vous pouvez saisir et défendre seule votre dossier devant le JAF ou vous pouvez demander l'aide juridique (tribunal) pour financer votre avocat. Vous êtes en droit de demander une compensation financière sous la forme d'une augmentation de pension, pour les frais supplémentaire des vacances. Pour la revalorisation de pension, elle doit être faite une fois par an, (c'est au père de le faire sans que vous ne le demandiez,) vous pouvez saisir le arrières

par l'intermédiaire d'un huissier, cordialement